

LE CYCLE DE VIE DES FAMILLES RECOMPOSÉES

Sébastien Dupont

De Boeck Supérieur | « Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux »

2016/1 n° 56 | pages 79 à 98

ISSN 1372-8202

ISBN 9782807390164

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-cahiers-critiques-de-therapie-familiale-2016-1-page-79.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Le cycle de vie des familles recomposées

Sébastien Dupont¹

Résumé

L'article aborde les recompositions familiales sous l'angle des étapes du cycle de vie familiale. Cette approche permet de mettre en évidence la complexité des mécanismes d'affiliation, de désaffiliation et de deuil, qui peuvent émerger dans et entre les divers systèmes et sous-systèmes impliqués. La prise en compte de cette dimension diachronique et évolutive éclaire d'un regard nouveau la vulnérabilité qui caractérise nombre de familles recomposées (conflits de loyauté, coalitions, oppositions entre systèmes/sous-systèmes, délitement de liens, ruptures...) et ouvre à de nouvelles pistes thérapeutiques.

Abstract: Stepfamilies life cycle

The article discusses the stepfamilies in terms of stages of family life cycle. This approach highlights the complexity of the mechanisms of affiliation, disaffiliation and grief that can arise within and between the various systems and subsystems involved. The consideration of this diachronic and dynamic dimension brings a new understanding of the vulnerability that characterizes many stepfamilies (loyalty conflicts, coalitions, oppositions between systems/subsystems, disintegration of links, breakups...) and open new therapeutics orientations.

Mots-clés

Famille recomposée – Cycle de vie familiale – Beau-parent – Séparation – Deuil – Conflit de loyauté.

Keywords

Stepfamily – Family life cycle – Step-parent – Breakup – Mourning – Loyalty conflict.

1 Psychologue, docteur en psychologie, thérapeute familial (Centre hospitalier d'Erstein, France) ; Chargé de cours (Université de Strasbourg, France).

Introduction

Au cours des dernières décennies, la diversification des configurations et des trajectoires familiales a rendu de plus en plus complexe l'appréhension des étapes de leur cycle de vie. Cette difficulté est prégnante dans les situations de recomposition familiale. Pourtant, cette dimension diachronique et évolutive demeure pertinente pour éclairer la complexité des mécanismes d'affiliation, de désaffiliation et de deuil qui peuvent émerger dans et entre les divers systèmes et sous-systèmes impliqués. Du point de vue thérapeutique, la prise en compte des étapes du cycle de vie permet de mieux percevoir les éventuels points d'achoppement qui ont marqué le processus de recomposition chez des familles reçues en consultation.

Nous considérerons d'abord la diversité des configurations que recouvre l'appellation de famille recomposée. Ensuite, nous décrirons les diverses étapes possibles de leur cycle de vie, les tâches développementales qui leur sont associées, ainsi que les multiples écueils auxquels peuvent être confrontées les familles dans ces diverses phases de transition.

Panorama des familles recomposées

Parmi les nouvelles configurations familiales, celle de la famille recomposée est souvent présentée comme le symbole de la seconde modernité. Longtemps, les spécialistes de la famille ont eu du mal à cerner et à nommer ces nouvelles formes familiales. C'est dans les années 1990 que les expressions « famille recomposée » et « recomposition familiale » se sont imposées (Meulders-Klein & Théry, 1993).

Les familles recomposées ont toujours existé, mais elles ne se formaient pas de la même manière et ne prenaient pas le même sens qu'aujourd'hui. Jusqu'aux années 1960, les recompositions familiales faisaient généralement suite au décès du conjoint (veuvage). Le beau-parent (« parâtre » ou « marâtre ») prenait alors la place du parent décédé et reformait avec le parent vivant une famille « normale », institutionnelle et légitime, la plupart du temps consacrée par un mariage. Ces « secondes unions » répondaient ainsi parfaitement au modèle matrimonial et chrétien de la filiation, qui fait intervenir deux parents « pas un de plus, pas un de moins » (Théry & Leroyer, 2014). Les contes pour enfants impliquent souvent ces personnages de « parâtres » et de « marâtres » qui, dans la plupart des cas, ne tiennent pas le beau rôle... La principale différence entre les familles recomposées contemporaines et celles d'hier tient au fait qu'elles ne sont

plus la conséquence d'un décès, mais, dans la très grande majorité des cas, de la séparation conjugale. Les deux parents sont vivants et ce n'est donc pas pour remplacer un mort qu'intervient le beau-parent. Nous verrons plus loin que cette problématique, qui contredit notre modèle culturel ancestral (un seul père, une seule mère), n'est pas sans poser de multiples difficultés.

Des groupes familiaux difficiles à identifier

Parmi les diverses formes de familles, les recompositions familiales font partie des plus difficiles à identifier, à circonscrire et donc à recenser. La définition de l'Institut national de la statistique et de l'étude économique (INSEE, France), classiquement indexée au logement, est la plus simple : il y a recomposition familiale lorsque cohabitent dans une même résidence principale un couple et au moins un enfant qui n'est pas issu de ce couple, mais d'une union antérieure de l'un des deux parents. Selon cette définition, les ménages recomposés représenteraient aujourd'hui 9,3 % des ménages familiaux français (Lapinte, 2013). Au cours des cinquante dernières années, les recompositions ont augmenté, mais moins rapidement que les séparations et les ménages monoparentaux. Leur proportion tendrait désormais à se stabiliser (Damon, 2012, p. 121). Dans les années 2010, environ un enfant sur dix vit en famille recomposée.

Par-delà la définition restrictive retenue par l'INSEE, il est difficile de tracer les frontières d'une famille recomposée et de distinguer les individus qui lui appartiennent de ceux qui ne lui appartiennent pas (Damon, 2012, p. 43-48). Jusqu'où s'étendent les affiliations liées aux recompositions ? Peut-on inclure les « beaux-grands-parents », les « beaux-oncles », les « belles-tantes » et les « beaux-cousins » ? Le critère de la résidence principale est-il par ailleurs exclusif ? Il existe en effet un grand nombre de cas où un enfant ne cohabite qu'un week-end sur deux ou occasionnellement avec un beau-parent et/ou des demi/quasi frères et sœurs². Forment-ils alors une famille recomposée ? Le critère temporel est également difficile à déterminer : à partir de quand considère-t-on qu'il y a recomposition familiale ? Dans nombre de situations, la remise en couple d'un parent et l'affiliation entre des enfants et un beau-parent et éventuellement des demi/quasi frères et sœurs sont des processus longs et progressifs. L'installation dans un même logement, si elle signe une étape importante, ne suffit pas à elle seule

2 Par convention, les sociologues parlent de « demi-frères » et de « demi-sœurs » lorsque des enfants n'ont qu'un seul parent en commun, et de « quasi frères » et de « quasi sœurs » lorsque des enfants cohabitent mais ont des parents différents.

à déterminer la qualité et l'intensité de liens qui s'établissent ou ne s'établissent pas. La naissance d'un enfant de l'union actuelle ou un mariage apparaissent souvent comme des marqueurs importants, mais, là encore, ils ne garantissent pas la cohésion de la recomposition familiale. Certaines recompositions sont d'ailleurs éphémères et réversibles ; les secondes unions sont en effet plus fragiles que les premières (Théry & Leroyer, 2014, p. 321). Là aussi, il est souvent difficile de se prononcer : y a-t-il eu recomposition familiale et notamment affiliation entre un enfant et un beau-parent ? Cette question est particulièrement importante lorsqu'il s'agit de déterminer si un adulte peut/doit conserver une place dans la vie d'un enfant qu'il a côtoyé pendant une période plus ou moins longue de sa vie.

La diversité des configurations possibles

C'est en adoptant le point de vue de l'enfant que l'on perçoit le mieux la grande diversité de configurations que recouvre la catégorie de famille recomposée. Parmi ces enfants, un tiers est issu de l'union des parents avec lesquels ils vivent. Le deuxième tiers provient d'une union précédente, mais vit sans enfant(s) de l'union actuelle. Le troisième tiers est aussi né d'une précédente union et cohabite avec un(des) enfant(s) de l'union actuelle. Cette tripartition est relativement stable dans les dernières enquêtes (Lapinte, 2013). Elle signifie par ailleurs que deux tiers des enfants vivant dans une famille recomposée cohabitent avec un beau-parent ; rapportée à la population générale, la cohabitation avec un beau-parent concerne 6 % des enfants (Vivas, 2009).

On perçoit, en considérant ces trois situations possibles, combien l'expérience de l'enfant peut être différente. Dans le premier cas, par exemple, l'enfant est né dans une famille recomposée, mais avec ses deux parents. Il n'a jamais connu autre chose et a toujours cohabité avec (son)ses « demi » frère(s) et/ou sœur(s). Dans les deux autres cas, l'enfant a vécu la séparation de ses parents, a souvent connu une période de vie en ménage monoparental (c'est le cas pour deux de ces enfants sur trois), a assisté à la recomposition familiale et a fait connaissance d'un beau-parent. S'ajoute, dans le troisième cas, l'expérience de la venue au monde d'un (ou de plusieurs) puîné(s) issu(s) de l'union actuelle.

On retrouve dans les familles recomposées une tendance matrilocale : 86 % des enfants de ces familles vivent avec leur mère (50 % avec leur mère et un beau-père et 36 % avec leurs deux parents) et 14 % vivent avec leur père et une belle-mère (Lapinte, 2013). Parmi les enfants qui cohabitent

avec un beau-parent, la majorité (4 sur 5) vivent ainsi avec leur mère. Le beau-parent est donc, dans la majorité des cas, un beau-père.

L'âge de l'enfant au moment de la recombinaison détermine également des situations très différentes. L'expérience d'un enfant qui vit au quotidien avec un beau-parent depuis sa petite enfance est difficilement comparable avec celle d'un enfant qui voit son parent se remettre en couple alors qu'il est lui-même adolescent, voire jeune adulte. Le niveau de maturation cognitive et affective de l'enfant influence par ailleurs son rapport au temps, aux séparations, à l'intervalle qui sépare les retrouvailles avec chaque parent, etc. (Goldbeter-Merinfeld, 2010, p. 213). L'âge et l'expérience du beau-parent interviennent également : un adulte qui a déjà des enfants et une longue histoire de famille derrière lui a moins tendance à créer un lien d'ordre parental avec les enfants de son(sa) nouveau(nouvelle) conjoint(e), qu'un jeune adulte sans enfant (Théry & Leroyer, 2014, p. 319). Le lien entre l'enfant et ses deux parents biologiques, ainsi que le mode de résidence, sont aussi déterminants. Le panorama des configurations possibles est vaste entre, d'un côté, un enfant qui ne voit que rarement ou jamais l'un de ses parents – qui a été en pratique « remplacé » par un beau-parent – et, de l'autre, un enfant vivant en résidence alternée, qui a des liens forts avec ses deux parents.

Du point de vue de la fratrie, les situations sont elles aussi très diverses (Lapinte, 2013). La moitié des familles recomposées (51 %) rassemble un(des) enfant(s) d'une union antérieure d'un seul des parents et un(des) enfant(s) de l'union actuelle. Le deuxième cas le plus fréquent (41 %) est celui où la famille ne compte que les enfants d'un seul des parents. Le troisième cas (8 %) fait cohabiter des enfants issus d'unions antérieures des deux parents avec parfois un(des) enfant(s) né(s) de l'union actuelle. Dans la plupart des cas, les enfants vivant en famille recomposée ont donc au moins un parent biologique en commun.

Une forme familiale en manque de normes sociales

Sous leurs formes actuelles, les familles recomposées sont récentes et manquent encore de normes, de rites et de critères de reconnaissance sociale (Théry, 2002). Certains voient dans leur caractère informel et indéterminé une source de leur vulnérabilité (Segalen & Martial, 2013, p. 130). À ce jour, la famille recomposée n'a pas d'existence juridique ; des propositions ont été faites pour combler cette carence, comme la création d'un « certificat de recombinaison familiale » délivrable en mairie (Théry & Leroyer, 2014,

p. 332), mais aucune n'a pour l'instant été retenue par le législateur. Le mariage et surtout la conception d'un enfant issu de la nouvelle union apparaissent aujourd'hui comme les seules manières d'officialiser la recombinaison familiale. C'est peut-être en partie pourquoi nombre de ces nouveaux couples éprouvent le besoin de concevoir un enfant ensemble : celui-ci crée en effet un lien de sang – central dans notre culture – entre tous les membres de la famille recomposée (conjoints et quasi frères et sœurs) ; il devient la pièce maîtresse symbolique de la famille. Plus encore que dans les autres configurations familiales contemporaines, dans les familles recomposées, ce sont les enfants qui font la famille, par leur existence pour les enfants du nouveau couple, mais aussi par les liens que demi et quasi frères et sœurs parviennent à nouer (Hefez, 2004, p. 205).

Étapes du cycle de vie et tâches développementales

La plupart des auteurs distinguent environ sept étapes du cycle de vie familiale : l'autonomisation du jeune adulte vis-à-vis de sa propre famille, la formation du couple, la famille avec de jeunes enfants, la famille avec des adolescents, le départ des enfants, le 3^e âge des parents et la fin de vie³. À chaque étape correspond un certain nombre de tâches développementales que le groupe familial doit réaliser (Minuchin, 1974). En effet, chaque transition d'une étape à une autre exige de la famille qu'elle renégocie ses frontières internes et externes, ses règles de vie, ses rituels ou encore le degré d'autonomisation de ses membres.

Le cycle de vie familiale correspond à un « emboîtement de cycles » (Courtois, 2002, p. 29-31) ; il articule en effet les cycles individuels des membres de la famille, à la fois entre eux et avec les cycles des sous-systèmes (l'évolution du couple, par exemple). C'est la coordination entre ces différentes temporalités et leur synchronisation périodique qui permettent l'émergence d'un « temps systémique », c'est-à-dire d'une temporalité propre au système familial global (Goldbeter-Merinfeld, 2007, p. 333). L'évolution de ce système oscille entre des mouvements centripètes de rapprochement et d'interdépendance qui resynchronisent les temps individuels (par exemple la naissance d'un enfant), et des mouvements centrifuges d'autonomisation de chacun qui permettent une plus grande désynchronisation (par exemple l'adolescence des enfants) (Goldbeter-Merinfeld, 2007, p. 331).

3 Pour une revue de la littérature approfondie sur le cycle de vie familiale, voir Bradley & Pauzé (2008).

Les étapes antérieures à la recomposition familiale

La « préhistoire » d'une recomposition familiale a un impact important sur la constitution du nouveau ménage familial : la recomposition fait-elle suite à une rupture familiale ? Si oui, a-t-elle été (et est-elle restée) conflictuelle ? Le parent et l'enfant ont-ils connu une période de vie en famille monoparentale ? Si oui, comment la famille s'est-elle réorganisée durant cette période et combien de temps cette situation a-t-elle duré ?

La recomposition familiale succède à trois situations possibles : le décès de l'autre parent, la monoparentalité depuis la naissance de l'enfant (les deux parents n'ont jamais vécu ensemble) et la séparation des parents biologiques. Ces trois cas représentent respectivement 6 %, 15 % et 79 % des événements qui conduisent à la monoparentalité (Buisson *et al.*, 2015).

Le premier cas – celui du décès du parent – conduit à un deuil « classique ». Le parent survivant et l'enfant⁴ partagent le même deuil ; les uns et les autres ont vécu la perte physique et définitive du parent décédé. L'élaboration de ce deuil aura une influence sur la recomposition familiale ultérieure : cette dernière pourra en effet réveiller la perte ou au contraire l'annuler si elle se produit prématurément (deuil « différé »).

La seconde configuration est celle où l'enfant n'a vécu précédemment qu'avec un seul de ses parents biologiques (la mère dans la quasi totalité des cas). Comme dans le cas précédent, la famille recomposée n'a pas à s'accorder avec un autre système familial (celui de l'autre parent). Dans certains cas, l'enfant n'a jamais connu son autre parent biologique ; ou alors il ne le côtoie que de loin. Cette situation peut faciliter l'affiliation entre l'enfant et son beau-parent, du fait que cette relation n'entre pas en rivalité avec une relation existante ou ayant existé. Dans le cas où la filiation juridique avec l'autre parent n'a pas été établie, le beau-parent a la possibilité de reconnaître ou d'adopter l'enfant, consolidant ainsi le lien qui les unit. Il arrive néanmoins, lorsque l'enfant est grand ou adolescent, que la recomposition familiale suscite un conflit de loyauté pour l'enfant, tiraillé entre le lien à son beau-parent et le lien – concret ou symbolique – au parent biologique avec lequel il n'a pas vécu. Lorsque l'enfant n'a pas connu son parent

4 Pour plus de commodités, je parlerai dans les prochaines pages de « l'enfant » au singulier ; cela n'exclut évidemment pas les situations où plusieurs enfants sont impliqués. Choisir le singulier permet par ailleurs de considérer le point de vue de chaque enfant particulier, même s'il est inclus dans une fratrie.

biologique, l'arrivée d'un beau-parent peut éveiller chez lui des questionnements restés latents : Qui était-il ? Pourquoi ne l'a-t-il pas élevé ? etc.

Dans le troisième cas – de loin le plus fréquent – la recomposition familiale fait suite à la séparation des parents. La manière dont cette séparation s'est produite aura une forte influence sur la recomposition ultérieure : son degré de conflictualité, son caractère unilatéral ou partagé, la durée du processus de séparation (et les éventuels allers-retours et réconciliations), l'implication de l'entourage et des autres systèmes parentaux dans la séparation (grands-parents, oncles et tantes, amis), etc. La situation matrimoniale initiale peut également avoir une importance pour les étapes ultérieures. Lorsque les parents étaient mariés, le divorce agit comme un rite social qui entérine la séparation ; la famille passe nécessairement devant un juge qui peut apparaître comme un agent tiers dans les éventuels conflits. Les parents qui vivaient en union libre ne bénéficient pas du rite de divorce, mais une partie d'entre eux recourt néanmoins à l'intervention d'un juge, notamment en cas de désaccord sur l'hébergement de l'enfant.

La rupture familiale suscite des sentiments de perte et des deuils différents chez les membres de la famille (D'amore, 2010, 2011 ; Goldbeter-Merinfeld, 2010). Le parent fait le deuil d'un conjoint, mais aussi d'un couple et d'un avenir en commun (conjugal et familial). Ce deuil est souvent écourté ou différé chez le parent qui est à l'initiative de la séparation et/ou qui quitte son(sa) conjoint(e) pour une autre relation (qui peut avoir commencé avant la séparation) (D'amore, 2010, p. 207). Un parent quitté peut vivre la séparation comme un abandon ou une trahison, et connaître un effondrement dépressif prolongé, et, dans des cas extrêmes, recourir à des toxiques, avoir des comportements violents ou menaçants (notamment envers son ex-conjoint(e)), voire attenter à sa propre vie. Dans ces situations difficiles où un parent vit une profonde détresse, l'enfant s'allie souvent à ce parent qu'il perçoit comme étant de plus fragile et prend parti pour lui. C'est dans ces climats de détresse et/ou de forts conflits entre les parents séparés qu'émergent des phénomènes de « clivage de loyauté » (Michard, 2005) ou d'« aliénation parentale » (Goetgheluck, 2012), qui, en durcissant les relations avec l'un des parents, auront un impact sur une éventuelle recomposition familiale ultérieure.

Chaque parent doit également accepter de perdre la présence permanente de son enfant. Même si la résidence principale est prononcée à son domicile, le parent ne le verra plus tous les week-ends et toute la durée des vacances comme il le faisait auparavant. Les jours où il n'a pas la garde de

son enfant, le parent s'engage dans d'autres activités (loisirs, rencontres, nouvelle relation conjugale), qui peuvent susciter des sentiments de culpabilité (du fait que ce temps-là, le parent ne le consacre pas à son enfant). Ce conflit de loyauté peut être particulièrement fort dans les situations de re-composition familiale, notamment pour les pères qui ont rarement la garde principale de leur enfant. En effet, en tant que beaux-pères, ils se trouvent parfois dans la situation d'élever au quotidien des enfants qui ne sont pas les leurs, alors qu'ils ne voient leurs propres enfants qu'un week-end sur deux, voire plus rarement (Théry & Leroyer, 2014, p. 319-320).

Du côté des enfants, le vécu de la perte est différent (Goldbeter-Merinfeld, 2010). L'enfant perd un système familial et, dans une certaine mesure, le couple parental qu'il connaissait au quotidien (même si les parents continuent de pratiquer la coparentalité). Il perd également les représentations qu'il se faisait de son futur et du futur de sa famille. Il est ainsi dépossédé de ce qui apparaissait souvent pour lui comme une évidence : il a vécu, vit et vivra avec ses deux parents, jusqu'à ce qu'il soit « grand ».

Ces différents deuils vécus par les adultes et les enfants sont difficilement partageables ; les uns et les autres n'ont en effet pas vécu les mêmes pertes. L'enfant, de plus, se trouve souvent partagé entre deux mondes, entre deux parents, qui se sont perdus l'un l'autre. Parfois, un parent implique son enfant dans son propre processus de deuil et mélange ainsi à ses yeux les dimensions conjugale et parentale. Du côté de l'enfant, le deuil ne peut pas facilement être partagé avec l'un ou l'autre des parents. Seuls les frères et sœurs vivent un deuil comparable. On trouve peut-être ici l'une des sources au rapprochement de la fratrie que l'on observe fréquemment dans les situations de séparation et de re-composition familiale (dans des cas extrêmes, les frères et sœurs recherchent plus de soutien entre eux qu'auprès de leurs parents).

Deux tiers des enfants amenés à vivre une re-composition familiale ont connu préalablement une période en famille monoparentale (Damon, 2012, p. 55). Cette période peut être plus ou moins longue ; pour certains, elle n'aura duré que quelques semaines ; pour d'autres, elle se sera étendue sur plusieurs années. Cette étape est importante, car elle peut avoir donné lieu à un nouvel équilibre familial, parfois obtenu après une longue période de crise. Le parent et son enfant ont élaboré un nouveau système familial, ont trouvé de nouvelles places et un nouveau rythme de vie, se sont habitués à la temporalité des éventuels allers et retours chez l'autre parent, etc. ; la re-composition familiale apparaîtra alors comme une seconde crise

de développement (après la séparation), qui perturbe un équilibre retrouvé. Dans certains cas, la monoparentalité a bouleversé les places et les frontières du système familial, et un enfant s'est trouvé en place d'adulte, voire de substitut conjugal. En ce cas, la recomposition familiale pourra susciter d'importants conflits de place, le beau-parent aspirant à prendre celle qu'occupait l'enfant.

Ces étapes préalables à la recomposition familiale renvoient à un nombre important de tâches développementales : la séparation a-t-elle pu être actée et, tant que faire se peut, acceptée par les deux parents ? Les éventuels conflits ont-ils pu être apaisés ou restent-ils très vivaces, voire indispensables au système relationnel qui continue d'unir les ex-conjoints ? Les enjeux conjugaux et parentaux peuvent-ils être, tant que possible, dissociés, que ce soit par les parents et l'enfant ? Le vécu de l'enfant a-t-il pu être suffisamment pris en compte dans la période de séparation ? A-t-il pu être mis à l'écart des conflits d'adultes ? Les divers membres de la famille ont-ils pu apprivoiser les pertes qu'ils ont vécues et s'engager dans un travail de deuil ? L'enfant peut-il conserver un lien étroit et préservé avec chacun de ses parents ? Ces derniers peuvent-ils continuer d'assurer tous les deux une fonction parentale ? Peuvent-ils entretenir des contacts suffisamment cordiaux l'un avec l'autre pour assurer ensemble la co-éducation de leur enfant ?

La formation du couple

Théoriquement, la première étape de la recomposition familiale est la rencontre du parent et de son(sa) nouveau(elle) conjoint(e). Dans certains cas, cette étape est fusionnée avec les autres temps de la recomposition familiale : dans un même mouvement, le nouveau couple se forme et l'enfant fait la connaissance d'un beau-parent, voire s'installe avec lui. Dans d'autres cas, à l'inverse, cette étape reste très indépendante : le parent ne présente son nouveau conjoint à son enfant que plusieurs mois, voire plusieurs années après la rencontre ; les deux ménages restent distincts ; etc.

Le moment où cette rencontre a lieu est décisif pour le processus de recomposition familiale. Si elle intervient avant la séparation, la rencontre et/ou le beau-parent pourront être durablement considérés comme « responsables » de la rupture familiale aux yeux du parent quitté et/ou de l'enfant. Si elle se produit avant ou précocement après la séparation, elle pourra entraîner le déni de la perte pour le parent et un déni du deuil. À l'inverse, si elle a lieu après de nombreuses années de vie en ménage monoparental et de

célibat absolu pour le parent, son enfant pourra vivre cette rencontre comme une « trahison » du parent, qui déstabilise la tranquillité du système familial. « On n'a pas besoin de lui (d'elle) dans notre vie », clament certains enfants.

Lorsque la rencontre se produit après la séparation, ses conditions dépendent beaucoup du mode d'hébergement de l'enfant. Lorsque le parent a la garde majoritaire ou exclusive de son enfant, il est souvent peu disponible pour se consacrer à cette étape de la formation du couple. Cette configuration peut altérer le début de l'histoire conjugale ou précipiter la rencontre de l'enfant avec le(la) nouveau(elle) conjoint(e) et donc aboutir à une confusion des dimensions conjugale et parentale. À l'inverse, un parent qui a la garde minoritaire (par exemple un week-end sur deux et la moitié des vacances) peut avoir un rythme de vie qui ressemble davantage à celui d'un adulte célibataire sans enfant et peut se consacrer à sa nouvelle relation. Dans ce cas, c'est plus souvent l'affiliation entre l'enfant de l'union précédente et le(la) nouveau(elle) conjoint(e) en tant que beau-parent qui sera plus délicate, du fait de la rareté et de la ponctuation des moments partagés ensemble. Les étapes ultérieures de la recomposition familiale dépendront également de la manière dont le(la) nouveau(elle) conjoint(e) considère et accepte le passé (et donc les enfants) du parent. Il existe en effet des cas où un(une) nouveau(nouvelle) conjoint(e) veut s'unir à la personne, mais pas au parent, et donc rejette – plus ou moins explicitement – son passé et ses enfants.

La rencontre d'un nouveau conjoint marque par ailleurs un moment fort vis-à-vis de la rupture conjugale. Pour des ex-conjoints qui conservaient un lien ambigu et fortement teinté au niveau émotionnel, le nouveau couple peut acter la fin définitive de la relation précédente. Dans d'autres cas, où la séparation semblait apaisée, la nouvelle relation ravive les conflits des ex-conjoints et suscite des sentiments de jalousie, de rivalité, de regrets, etc. (Delage, 2011, p. 88).

Au-delà des tâches développementales classiques de la constitution d'un couple, la situation de recomposition familiale implique des enjeux spécifiques. Dans quelle mesure le parent peut-il distinguer son système conjugal précédent de celui qu'il est en train de construire ? La nouvelle relation risque-t-elle d'être très imprégnée par le couple précédent (répétition du même schéma relationnel, attentes démesurées du parent déçu qui espère que son(sa) nouveau(elle) conjoint(e) réparera ou annulera les blessures de la relation antérieure, etc.) ? Ces couples ont également pour particularité qu'au moins un des partenaires est déjà parent. Les nouveaux

conjointes doivent ainsi parvenir à nouer leur relation à la fois à l'écart de l'enfant (création d'une frontière propre à la sphère conjugale), tout en tenant compte de son existence.

La rencontre de l'enfant avec le beau-parent

La rencontre entre l'enfant et le(la) nouveau(elle) conjoint(e) se produit à des moments très différents selon les cas. Dans certaines situations, le nouveau conjoint faisait déjà partie de l'environnement de l'enfant (en tant qu'ami de la famille ou collègue du parent, par exemple) ; l'enjeu sera ici le changement de statut de cet adulte, et parfois la gestion des questionnements rétroactifs de l'enfant sur le passé de cette relation. Certains enfants ont été témoins de la relation extraconjugale, et ont parfois même été mis dans le secret par le parent infidèle ; ici, le rapport de l'enfant à son beau-parent est d'emblée lié à des enjeux de coalition et de conflits de loyauté.

Dans un tiers des recompositions parentales, il n'y a pas eu de réelle transition entre le ménage précédent et le ménage recomposé : l'enfant est amené, du jour au lendemain, à passer du système familial qu'il connaissait à la cohabitation avec le nouveau conjoint de son parent. En ce cas, la tâche développementale est ardue pour l'enfant et le beau-parent : n'ayant pas eu le temps de s'approprier, ils doivent apprendre de manière accélérée à non seulement se connaître, mais à vivre ensemble au quotidien. L'enfant est alors exposé soudainement à la nouvelle conjugalité de son(leur) parent : la lune de miel du couple, son intimité, parfois sa sexualité, etc.

Dans d'autres familles, la rencontre entre l'enfant et le(la) nouveau(elle) conjoint(e) est renvoyée très à distance de la rencontre conjugale. Parfois, le parent garde le secret sur sa nouvelle union pendant des mois, voire des années. Par culpabilité, pour préserver ses enfants ou dans l'attente de voir si cette relation va durer, le parent peut s'engager dans une sorte de « double vie » : lorsqu'il a son enfant en garde, il se comporte comme un parent célibataire et ne laisse rien transparaître de sa nouvelle relation ; à l'inverse, les week-ends ou les semaines où il ne l'héberge pas, il s'engage pleinement dans son couple, parfois en mettant tout à fait de côté son identité de parent. Il arrive ainsi qu'un enfant découvre par hasard l'existence d'un conjoint dans la vie de son parent. Dans ce genre de situation, la rencontre entre le nouveau conjoint et l'enfant sera un moment important. Si la rencontre intervient très tard, lorsque le couple a pris l'habitude de fonctionner en vase clos, l'introduction de l'enfant pourra être un moment de déstabilisation du système conjugal. Dans certains cas, le parent conservera une frontière

étanche entre sa vie de couple et sa vie de parent : il refusera de cohabiter avec son(sa) conjoint(e), réduira au minimum les contacts entre son enfant et lui(elle), ne lui attribuera aucun rôle éducatif, etc.

Du point de vue développemental, la rencontre de l'enfant (des enfants) et du conjoint est un moment clé de la recomposition familiale. Pour la première fois, les membres du potentiel ménage recomposé sont réunis. L'enfant doit accepter l'existence de ce(cette) nouveau(elle) partenaire dans la vie de son parent et dépasser les éventuels conflits de loyauté qu'elle peut susciter vis-à-vis de leur autre parent biologique. La réaction de l'enfant dépend pour beaucoup de celle de cet autre parent et de la façon dont il se sent, ou non, en rivalité avec ce nouvel adulte qui entre dans la vie de son enfant. De son côté, le nouveau conjoint doit accepter la présence de l'enfant de son(sa) partenaire et s'affilier avec lui. Le fait que ce conjoint ait déjà, ou non, des enfants est un facteur important. Les deux cas de figure peuvent faciliter ou entraver cette nouvelle relation. Les conjoints qui ont déjà des enfants ont l'atout de l'expérience parentale, mais peuvent ne pas souhaiter s'impliquer auprès de leur bel enfant, du fait qu'ils ont déjà leurs propres enfants et/ou qu'ils se sentent en conflit de loyauté vis-à-vis d'eux. Dans la très grande majorité des cas (92 %), le(la) nouveau(elle) conjoint(e) n'a pas d'enfant. Cette situation peut aussi bien impressionner le(la) nouveau(elle) conjoint(e) (qui découvre la cohabitation avec des enfants) que favoriser son affiliation avec l'enfant (les beaux-parents qui n'avaient pas fondé de famille de leur côté tendent davantage à s'impliquer dans l'éducation de leur bel enfant ; cf. Théry & Leroyer, 2014, p. 319). Cette étape mobilise également les ressources du nouveau couple : est-il suffisamment solide pour traverser l'étape – parfois mouvementée – de la rencontre avec l'enfant ? Peut-il affronter les éventuelles attaques de l'enfant (rejet du nouveau conjoint, disqualifications, comparaisons avec le parent biologique, colères, désespoir, etc.) ? Les frontières du nouveau système conjugal sont-elles suffisamment fermes et souples à la fois pour préserver le couple des enjeux parentaux, sans pour autant exclure les enfants ?

La rencontre des fratries (lorsque les deux conjoints ont des enfants)

Il est assez rare qu'une recomposition familiale provoque la rencontre de deux fratries antérieures. Ce cas de figure ne concerne en effet que 8 % des familles recomposées. Lorsque cela arrive, la recomposition familiale entraîne une redistribution des places parmi les enfants et peut de ce fait

susciter des rivalités et des jalousies : un aîné perd sa place d'aîné, une fille unique devient grande sœur, un benjamin perd sa place de petit dernier, etc. La rencontre des fratries peut également éveiller des enjeux relationnels vis-à-vis des parents. L'enfant est amené à voir son parent s'occuper d'autres enfants ; il peut s'en sentir jaloux, rejeter de ce fait les autres enfants et éventuellement leur parent, essayer de former une coalition avec son parent ou à l'inverse s'en distancer, etc. La rencontre d'un nouvel adulte peut aussi susciter des convoitises chez l'enfant, des tentatives de séduction, des rivalités avec les quasi frères et sœurs, voire la réactivation de problématiques œdipiennes (Delage, 2011). Dans la complexité de ces systèmes recomposés, des alliances, des coalitions et des triangles relationnels peuvent se faire et se défaire, des clans et des fraternités sélectives peuvent se former, rendant parfois la cohésion du groupe familial recomposé difficile (Delage, 2011, p. 83).

À ce stade, les tâches développementales que les enfants ont à élaborer se rapprochent de celles qui sont liées à l'arrivée d'un puîné, mais dans une temporalité accélérée. En effet, l'enfant ne bénéficie pas du délai de la grossesse pour se préparer à l'arrivée d'un nouvel enfant dans sa vie et, qui plus est, ce nouvel enfant est souvent déjà grand, voire plus grand que lui (ce qui dans certains cas avive d'autant plus la rivalité). L'enfant doit ainsi accepter de « partager » – ne serait-ce qu'un peu – la compagnie de son parent avec un nouvel enfant. À ce stade, la capacité des adultes à différencier les places et les liens (parent/beau-parent, filiation/affiliation) est souvent décisive pour l'apaisement des relations. Le devenir de la recomposition dépend également de la capacité des enfants à s'affilier les uns aux autres, à partager des activités, et, *in fine*, à constituer un sous-système propre, celui de la fratrie recomposée. Ce processus peut être ralenti lorsque les enfants se voient trop rarement (un week-end sur deux ou sur quatre, par exemple).

La cohabitation

L'installation dans un même foyer est peut-être le moment le plus symbolique de la recomposition familiale. Le lieu où cette cohabitation s'instaure a une grande importance ; il peut en effet s'agir du logement du parent, de celui du conjoint ou d'un nouveau logement neutre. La manière dont cette cohabitation se met en place compte également ; elle peut en effet être progressive et succéder à des expériences répétées de vie en commun passagère (pour des week-ends, pour quelques jours dans la semaine, successivement chez l'un et chez l'autre, etc.) ou, au contraire, être soudaine et complète (du jour au lendemain, la famille recomposée apprend à cohabiter, dans une perspective de longue durée).

Du point de vue de l'enfant, la cohabitation peut produire des effets particuliers si elle se met en place dans le logement où il vit déjà, et ce d'autant plus s'il y a vécu avec ses deux parents biologiques. En effet, même si elle a lieu plusieurs années après la séparation, l'installation du beau-parent à la place anciennement occupée par le parent biologique peut raviver les sentiments de perte et les affects de deuil, chez l'enfant mais aussi chez le parent. L'un et l'autre voient le beau-parent prendre l'ancienne place du parent biologique à table, investir son ancien bureau, manipuler des objets qui étaient auparavant les siens, etc.

Lorsque l'enfant déménage avec son parent au domicile du beau-parent, ce changement de résidence peut lui donner l'impression de ne plus avoir de chez soi et de toujours vivre chez quelqu'un d'autre.

Le fait d'emménager ensemble dans un logement neutre est peut-être la configuration la plus aisée pour la recomposition familiale, car elle permet au nouveau système familial d'investir ensemble un nouvel espace de vie, indépendant des histoires passées.

Que ce soit pour le domicile du beau-parent ou pour un nouveau logement, il arrive que la cohabitation demande au parent et à son enfant de déménager, parfois assez loin de leur lieu de vie initial. En ce cas, le coût psychique de la cohabitation et d'un déménagement est alourdi par la perturbation des habitudes de vie. Parfois, le déménagement impose à l'enfant de changer d'établissement scolaire et d'activités extrascolaires, et de s'éloigner de ses amis. Il peut aussi arriver que ce déménagement ait un impact sur les modalités d'hébergement de l'autre parent ; du fait d'une plus grande distance géographique par exemple, l'autre parent ne peut plus voir son enfant aussi souvent. En ce cas, le risque de conflit de loyauté et de conflictualisation de la recomposition est élevé ; en effet, la recomposition et l'altération du lien avec l'autre parent se trouvent directement associées.

Même dans un climat pacifié, l'enfant est exposé au conflit de loyauté, notamment s'il évolue en parallèle dans deux ménages familiaux. Chaque famille tend en effet à créer sa propre culture et son propre mode de vie. L'enfant qui passe d'un ménage à l'autre vit ainsi une situation « interculturelle » de « migration » permanente, qui lui demande de grandes capacités d'adaptation et qui peuvent fragiliser son sentiment d'appartenance familiale : « Quelle est ma vraie famille ? », « À qui va ma loyauté familiale ? » (Hefez, 2004, p. 180). Le conflit de loyauté s'exprime notamment envers le beau-parent : l'enfant peut en effet ressentir le lien qu'il tisse avec lui comme une infidélité envers son parent. Un tel conflit peut susciter un clivage affectif ;

par exemple : l'enfant qui rejette son beau-père va le considérer comme une personne entièrement mauvaise et, à l'inverse, idéaliser son père avec qui il ne vit pas au quotidien (Hefez, 2004, p. 207-208) ; ou *vice versa*.

Le principal enjeu développemental de cette étape de la cohabitation est la formation collective d'un système familial fort de ses propres codes, rituels, rythmes et habitudes. Cette organisation demande une synchronisation suffisante des temporalités individuelles (Goldbeter-Merinfeld, 2010 ; Courtois, 2002). Ce processus peut être difficile à réaliser, car les uns et les autres ne se situent pas aux mêmes étapes et n'avancent pas au même rythme. Le nouveau couple peut par exemple avoir tendance à vouloir accélérer le processus de recomposition, emporté qu'il est par l'enthousiasme de la passion amoureuse. Le parent, qui a refermé précipitamment le deuil de la famille antérieure, peut ne pas comprendre que son enfant n'en soit pas au même point et ne soit pas en mesure de s'affilier plus rapidement au nouvel adulte qui est entré dans sa vie. Le rythme de l'amour n'est en effet pas celui de l'affiliation adulte-enfant. L'enfant peut être pris, de manière durable, dans des processus de deuil complexes, des conflits de loyauté, voire des épisodes dépressifs, qui le rendent peu disponible à la recomposition familiale (notamment lorsque l'autre parent est lui-même enfermé dans des affects de deuil). Dans des cas extrêmes, le parent confond la dimension conjugale et parentale ; il « remplace » l'autre parent pas un(e) conjoint(e) qui lui convient mieux, parfois du jour au lendemain et dans le même logement, et ne comprend pas que son enfant ne partage pas son enthousiasme.

La difficulté de cette tâche développementale – la synchronisation des rythmes individuels – peut être accentuée lorsque la temporalité du système est articulée à celle d'un (ou de plusieurs) autre(s) systèmes familiaux, c'est-à-dire lorsqu'un (ou des) enfant(s) du ménage vit(vivent) parallèlement dans une autre famille. Lorsqu'un ménage recomposé est lui-même articulé à un (à plusieurs) autre(s) ménage(s), lui-même (eux-mêmes) recomposé(s), la difficulté devient exponentielle : la temporalité d'un ménage dépend de celle de plusieurs autres ménages, eux-mêmes dépendants de celle d'autres ménages, etc. Dans certaines situations, l'évolution du système familial est entravée, et la planification des hébergements (semaines, week-ends ou vacances) ou des fêtes familiales (anniversaires, fêtes de fin d'année) devient un casse-tête inextricable, qui favorise les conflits, voire entraîne le délitement de certains liens.

Une autre tâche développementale concerne l'établissement de la « pluriparentalité ». Les mentalités ont changé depuis les années 1970, et on ne considère plus qu'un beau-parent doive « remplacer » l'autre parent.

L'ancienne logique *substitutive* tend ainsi à faire place à une logique *cumulative*, celle de la pluriparentalité. Nombre de familles recomposées essaient ainsi de permettre la coexistence de plusieurs parents et beaux-parents dans la vie de l'enfant, en préservant pour chacun une place et un rôle spécifiques. Mais cet idéal reste difficile à atteindre. Aujourd'hui encore, la majorité (70 %) des enfants qui vivent avec un beau-parent ne résident pas régulièrement chez leur autre parent (Lapinte, 2013).

La naissance d'un enfant du couple

Plus de la moitié des couples de familles recomposées conçoivent eux-mêmes un(des) enfant(s), qui vient(viennent) s'ajouter aux enfants de la(des) précédente(s) union(s). De ce fait, les familles recomposées entrent plus souvent dans la catégorie des familles nombreuses (3 enfants et plus) que les autres configurations familiales (Vivas, 2009). La nouvelle union ravive en effet chez de nombreux couples le désir d'enfant. Cette tendance est parfois accentuée par l'espoir que cette naissance puisse sceller la nouvelle cellule familiale.

L'arrivée d'un enfant de la nouvelle union est souvent un moment de perturbation pour l'équilibre de la famille recomposée. Elle peut être mal reçue par les enfants d'union(s) antérieure(s), raviver chez eux les souffrances de la séparation et/ou susciter des sentiments de jalousie, notamment parce qu'ils observent que cet enfant bénéficie de ses deux parents au quotidien, ce qui n'est plus leur cas. Fréquemment, ces enfants nés d'union(s) antérieure(s) se sentent repoussés à la périphérie du système familial, dont le noyau est désormais constitué par le sous-système du couple et de leur enfant biologique. Un enfant en résidence alternée peut notamment mal vivre le fait de voir son demi-frère ou sa demi-sœur habiter à temps plein au domicile de son parent, alors que lui-même n'y est que la moitié du temps.

Il arrive par ailleurs qu'un beau-parent se détourne – de manière plus ou moins marquée – de son(ses) beau(x)-enfant(s), lorsqu'il voit naître son « propre » enfant. En effet, surtout lorsque c'est pour lui son premier enfant biologique, le beau-parent peut voir dans ce nouveau lien parental un lien simple et « pur », en comparaison avec la relation parfois fragile et conflictuelle qu'il a essayée tant bien que mal de nouer avec son(ses) beau(x)-enfant(s).

La naissance d'un enfant du couple constitue ainsi une épreuve pour le système recomposé. Les places et les rôles sont changés (rangs dans la fratrie, statut du beau-parent qui devient également parent, émergence des

liens de « demi » frères et sœurs...). Le groupe familial est ainsi confronté à la tâche de préserver une place pour chacun, malgré une naissance qui change radicalement le devenir de la famille.

La décohabitation

La cohabitation d'un groupe familial recomposé n'est pas toujours définitive. Il arrive en effet qu'un enfant change d'hébergement à un moment de son parcours et aille s'installer chez son autre parent (que ce soit de manière partielle ou complète, temporaire ou définitive, sur sa demande ou sur imposition d'un juge). Il arrive par exemple qu'un enfant devenu grand ou adolescent demande de lui-même à aller vivre principalement chez son autre parent, que ce soit pour se rapprocher de lui, pour être scolarisé dans un nouvel établissement ou parce qu'il est désormais capable de critiquer – parfois après plusieurs années de cohabitation – les modalités de la reconstitution familiale (provoquant ainsi un effet de contrecoup dans le système recomposé).

Le départ d'un enfant/adolescent est rarement anodin pour le système familial : il peut signer un échec de la reconstitution, un échec de l'affiliation avec un beau-parent ou encore le sentiment d'exclusion ressenti par un enfant à l'occasion de la naissance d'un enfant du couple. Le système est alors mis à l'épreuve dans sa cohérence interne et dans sa capacité à donner une place à tous et à maintenir le lien avec l'enfant qui s'éloigne du domicile.

Comme toutes les familles, les ménages recomposés sont également confrontés à l'étape classique du cycle de vie qu'est le départ des jeunes adultes du domicile parental. Sur ce point, les enfants de familles recomposées se démarquent des autres enfants : ils quittent le domicile en moyenne plus tôt que les enfants de familles traditionnelles. Ce départ précoce s'explique peut-être par la difficulté des enfants de ces familles – et notamment des enfants nés de précédentes unions – à trouver leur place dans ces systèmes familiaux complexes (Goldbeter-Merinfeld, 2010, p. 221) et statistiquement plus vulnérables que les autres. Cette fragilisation du lien se retrouve également à plus long terme : une fois devenus adultes, les enfants de parents séparés les fréquentent moins que ceux dont les parents sont restés ensemble (Vivas, 2008).

L'éventuelle séparation du couple

Les couples de familles recomposées sont exposés, statistiquement plus que les autres à l'éventualité d'une séparation. Lorsqu'un de ces

couples en crise consulte un thérapeute, il est important de considérer les facteurs propres à la reconstitution familiale, qui peuvent susciter des tensions au sein du sous-système conjugal.

Du point de vue du partenaire qui était déjà parent avant la reconstitution, la rupture conjugale peut susciter un désenchantement psychologique, notamment lorsque la reconstitution s'était faite de manière précipitée (par exemple dans les suites d'une relation extraconjugale). En effet, le parent « tombe de haut », s'il avait nourri l'espoir que cette seconde famille serait « la bonne » et qu'elle annulerait toutes les difficultés de la précédente. La rupture peut également raviver les sentiments de perte, de trahison ou de colère liés à la précédente séparation, notamment si le deuil de celle-ci avait été éludé. Le parent se trouve alors parfois confronté à un deuil multiple, qui concerne les deux couples et les deux groupes familiaux successifs.

Du point de vue de l'enfant né d'une union précédente, la rupture conjugale le confronte à une nouvelle perte et à un nouveau changement de vie. Lorsque l'enfant avait noué un lien fort avec son beau-parent, la difficulté sera de maintenir ce lien, dans un contexte où, dans la plupart des cas, le beau-parent ne bénéficie d'aucun droit juridique à voir ou à héberger l'enfant. La perpétuation de la relation dépendra donc pour beaucoup de la capacité des ex-conjoints à s'entendre pour permettre des rencontres régulières.

Lorsqu'un enfant est né du couple de la famille recomposée, le parent qui avait déjà des enfants peut, après la séparation, héberger des enfants qui vivent également dans d'autres familles. La complexité de la vie familiale s'en trouve alors décuplée. De plus, cette rupture peut être le préalable à une nouvelle reconstitution, et ainsi de suite...

Conclusion

Ce rapide parcours des étapes qui peuvent jalonner la trajectoire d'une famille recomposée met en évidence les multiples écueils auxquels ses membres et le groupe entier sont susceptibles d'être confrontés. Lorsqu'un thérapeute ou un travailleur social rencontre une famille recomposée, il paraît nécessaire de parcourir avec elle cette histoire développementale, de manière à permettre l'expression des affects, des éventuels conflits et désaccords entre les temporalités individuelles, et à identifier les points de fragilité (Goldbeter-Merinfeld, 2010 ; D'amore, 2010). C'est en retraçant son parcours et ses étapes heureuses et malheureuses, que la famille recomposée peut composer un récit partagé et construire un avenir commun.

Références

- BRADLEY M.-F. & PAUZÉ R. (2008) : Cycle de vie familiale, échec dans la résolution des tâches développementales et apparition de l'anorexie à l'adolescence. *Thérapie familiale* 29(3): 335-353.
- BUISSON G., COSTEMALLE V. & DAGUET F. (2015) : Depuis combien de temps est-on parent de famille monoparentale ? *INSEE Première* 1539.
- COURTOIS A. (2002) : Le temps familial, une question de rythmes ? Réflexions épistémologiques et cliniques. *Thérapie familiale* 23(1): 21-34.
- DAMON J. (2012) : *Les familles recomposées*. PUF, Paris.
- D'AMORE S. (2010) : Les nouvelles familles comme systèmes relationnels endeuillés : pour une clinique de la perte. *Thérapie familiale* 31(1): 13-25.
- D'AMORE S. (2011) : Pertes et ressources dans la construction des nouvelles familles : le cas des familles recomposées. *Thérapie familiale* 32(1): 111-128.
- DELAGE M. (2011) : La recomposition familiale : quand les adolescents s'en mêlent. *Cahiers critiques de thérapie familiale et de pratiques de réseaux* 47 : 79-93.
- GOETGHELUCK D. (ed.) (2012) : L'enfant sous emprise. Le syndrome d'aliénation parentale. Dossier spécial. *Journal des psychologues* 294 : 18-39.
- GOLDBETER-MERINFELD É. (2007) : Temps individuels et temps familial aux différents âges de la vie. *Thérapie familiale* 28(4): 329-247.
- GOLDBETER-MERINFELD É. (2010) : Familles recomposées, familles décomposées : banalisation des deuils, In D'AMORE (ed.), *Les nouvelles familles*. (pp 203-222), De Boeck Supérieur, Bruxelles.
- HEFEZ S. (2004) : *Quand la famille s'emmêle*. Hachette Littératures, Paris.
- LAPINTE A. (2013) : Un enfant sur dix vit dans une famille recomposée. *INSEE Première* 1470.
- MEULDERS-KLEIN M.-Th. & THÉRY I. (ed.) (1993) : *Les Recompositions familiales aujourd'hui*. Nathan, Paris.
- MICHARD P. (2005) : *La thérapie contextuelle de Boszormenyi-Nagy. Une nouvelle figure de l'enfant dans le champ de la thérapie familiale*. De Boeck, Bruxelles.
- MINUCHIN S. (1974) : *Familles en thérapie*, Érès, Toulouse, 1998.
- SEGALEN M. & MARTIAL A. (2013) : *Sociologie de la famille*. 8^e éd., Armand Collin, Paris.
- THÉRY I. (2002) : Le temps des recompositions. In Dortier J.-F. (ed.) *Familles : permanence et métamorphoses*, (pp 55-63), Éditions Sciences Humaines, Auxerre.
- THÉRY I. & LEROYER A.-M. (2014) : *Filiation, origines, parentalité. Le Droit face aux nouvelles valeurs de responsabilité générationnelle*. Odile Jacob, Paris.
- VIVAS É. (2008) : Les relations des parents séparés avec leurs enfants adultes. *INSEE Première* 1196.
- VIVAS É. (2009) : 1,2 million d'enfants de moins de 18 ans vivent dans une famille recomposée. *INSEE Première* 1259.